



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Onzième réunion

Genève, 15 et 16 février 2016

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la Commission économique pour l'Europe en 2016 :

Documents officiels à examiner au cours du débat
de haut niveau sur l'éducation en vue du développement durable

Projet de déclaration ministérielle en vue de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement

Résumé

En avril 2014, à sa neuvième réunion, le Comité directeur pour l'éducation au développement durable a de nouveau confirmé sa décision de préparer une réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), et notamment de préparer un projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/AC.13/2014/2, par. 36). En juin 2015, à sa dixième réunion, le Comité directeur a examiné et débattu un avant-projet de déclaration établi par le Bureau et a demandé au secrétariat d'y incorporer les modifications proposées (ECE/CEP/AC.13/2015/2, par. 37).

On trouvera dans le présent document le texte du projet révisé de déclaration ministérielle approuvé par le Bureau et le Président. Ce texte a été distribué aux membres du Comité directeur à la fin juin 2015. À sa vingt et unième session, en octobre 2015, le Comité des politiques de l'environnement a pris note du document comptant parmi les projets de résultats de la Conférence de Batumi et a invité toutes les parties prenantes à mettre la dernière main à leurs propositions en temps voulu pour qu'elles puissent être présentées à sa session extraordinaire (Genève, 23-25 février 2016).



Le Comité directeur sur l'éducation au développement durable examinera le projet de déclaration ministérielle à sa onzième session et y apportera les dernières modifications avant de le soumettre aux ministres réunis à Batumi.

Nous, Ministres de l'éducation et de l'environnement des pays de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE),

Rappelant les décisions de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui s'est tenue à Belgrade en 2007, notamment la déclaration « Construire des passerelles pour l'avenir » (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8) et la Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1) qui ont été prononcées par les Ministres de l'éducation et de l'environnement lors de la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable et qui appelait à la tenue périodique de débats ministériels sur le sujet, de préférence dans le cadre des conférences « Un environnement pour l'Europe », et invitant instamment les pays à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à tous les niveaux avant la fin de la Décennie des Nations Unies sur le même thème (2005-2014).

Confirmant de nouveau notre vision pour le futur d'une région qui adhère aux valeurs communes de solidarité, d'égalité et de respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations et qui tend vers le développement durable, y compris la vitalité économique, la justice, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles,

Réaffirmant en outre les déclarations faites et les engagements pris par les Ministres de l'éducation et de l'environnement à la séance conjointe de la Conférence ministérielle de Belgrade sur l'éducation au développement durable et reflétés dans la Déclaration adoptée à cette occasion,

Reconnaissant l'importance de l'éducation au développement durable qui constitue un instrument essentiel pour amener les changements nécessaires à l'instauration d'un développement durable et, plus précisément, pour répondre aux défis cruciaux de notre région, à savoir éradiquer la pauvreté, protéger les droits de l'homme, réduire les risques de catastrophe, accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, faire face aux changements climatiques, enrayer la perte de biodiversité et remédier aux problèmes de pénurie d'eau,

Soulignant le rôle fondamental de l'éducation au développement durable dans l'optique de l'économie verte en ce sens qu'elle permet de jeter les fondements éducatifs nécessaires pour faire évoluer les mentalités dans le sens du développement durable, de traiter les questions essentielles pour passer à une économie verte (sensibilisation et participation accrue du public, promotion de modes de consommation durables et incitation à changer de mode de vie) et de doter la main d'œuvre de nouvelles compétences et de nouveaux outils,

Saluant le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, au vu des conclusions du troisième rapport d'évaluation sur la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2015/3), et en particulier les nombreuses bonnes pratiques mises en place par un large éventail d'acteurs dans la région de la CEE, les résultats obtenus au regard des indicateurs relatifs à l'éducation au développement durable, de la planification à l'échelon des établissements et des compétences du corps enseignant, les avancées notables dans l'intégration de l'éducation au développement durable dans les politiques d'éducation et les programmes scolaires, de même que

l'harmonisation des objectifs éducatifs avec les projets et objectifs nationaux de développement durable,

Reconnaissant le rôle central joué par le Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la CEE dans la promotion de l'éducation au développement durable dans la région grâce à une coopération qui a fait ses preuves entre les secteurs de l'environnement et de l'éducation, et conscients de la contribution importante d'autres secteurs et intervenants, en particulier des enseignants, des organisations et réseaux non gouvernementaux, des entreprises, des jeunes et des médias,

Soulignant l'importance d'une coopération continue entre la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le futur cadre de mise en œuvre de l'éducation au développement durable et le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 2013 (37 C/Résolution 12), dans le prolongement de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation en vue du développement durable (2005-2014),

Se félicitant de la contribution d'un grand nombre d'acteurs de la région de la CEE au titre des engagements destinés à lancer le Programme d'action global,

Soutenant les efforts destinés à renforcer les synergies avec d'autres processus régionaux et mondiaux œuvrant pour le développement durable et l'éducation au développement durable, notamment le processus « Un environnement pour l'Europe », la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au service du développement durable et son programme d'action, la Déclaration d'Incheon du Forum mondial sur l'éducation 2015 (« Éducation 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous »), les conventions multilatérales sur l'environnement, dont la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et la décision de sa Conférence des Parties 2014 sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public (COP4/9), et d'autres processus nationaux, régionaux et internationaux pertinents,

Se félicitant du mémorandum d'accord conclu récemment entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CEE, qui vise à fournir une aide cohérente aux États membres, à renforcer la collaboration en matière de protection de l'environnement, à accompagner le passage à une économie verte et à promouvoir le développement durable, notamment l'application dans la région de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable,

Considérant que l'éducation au développement durable figurera dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 parmi les objectifs proposés de développement durable (ODD) et que, de ce fait, la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable contribuera à la réalisation de ce programme,

Sachant que la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable est un processus transversal et multipartite, qui doit s'inscrire dans la durée et la continuité pour permettre d'appréhender tous les aspects du développement durable et de renforcer les compétences dans ce domaine,

Tenant compte des difficultés et des besoins recensés par les États membres de la CEE dans les rapport

s nationaux sur la mise en œuvre de la Stratégie et conscients que certains pays, en particulier les pays dont l'économie est en transition, pourraient continuer à avoir besoin d'aide, notamment de la part des donateurs, pour déployer les activités pertinentes,

1. *Souscrivons résolument* à la poursuite de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à l'échelon régional au-delà de la première décennie d'application (2005-2015), dans la ligne de la première phase quinquennale du Programme d'action global, qui court jusqu'en 2019, et des phases suivantes;

2. *Engageons* les États membres à continuer d'œuvrer dans les trois domaines d'action prioritaires « verticaux » faisant l'objet de la Stratégie, à savoir :

a) Encourager les approches institutionnelles globales, avec l'instauration de programmes d'éducation au développement durable dans chaque école ou l'intégration du développement durable dans les programmes de chaque école à l'horizon 2019;

b) Favoriser l'élargissement de la formation des enseignants et de tous les éducateurs à l'éducation au développement durable;

c) Renforcer l'enseignement technique et la formation professionnelle en faveur du développement durable et de la transition vers une économie verte;

3. *Engageons également* les États membres à continuer d'œuvrer dans les trois domaines d'action prioritaires « horizontaux » faisant l'objet de la Stratégie, à savoir :

a) Renforcer l'intégration de l'éducation au développement durable dans les politiques nationales et internationales d'éducation et de développement durable et dans d'autres processus pertinents;

b) Intégrer l'éducation au développement durable dans l'éducation formelle, non formelle et informelle;

c) Reconnaître le rôle des réseaux, notamment des réseaux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, ainsi que des organisations internationales et des entreprises dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable;

4. *Demandons instamment* à nos gouvernements de mobiliser et d'inscrire au budget national des ressources conséquentes pour la poursuite, le renforcement et l'élargissement de l'éducation au développement durable, de façon à favoriser l'instauration de processus locaux et nationaux pour la mise en œuvre du futur cadre;

5. *Demandons en outre instamment* à nos gouvernements de s'appuyer sur l'éducation au développement durable pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour réaliser l'ODD 4 qui a trait à l'éducation et, plus précisément, la cible 4.7, mais aussi de reconnaître le caractère transversal de l'éducation au développement durable, qui est un instrument utile pour réaliser les autres ODD;

6. *Invitons* nos gouvernements à aller plus loin dans le suivi de la mise en œuvre en s'appuyant sur l'expérience tirée du précédent travail de suivi et d'évaluation, et à rendre compte des progrès nationaux à la CEE; ce travail de suivi et d'évaluation sera aligné autant que possible sur le système de présentation de rapports du Programme d'action global, mais permettra néanmoins de comparer les rapports ainsi présentés avec les rapports nationaux de mise en œuvre précédemment soumis à la CEE, ainsi qu'avec les rapports établis au titre des ODD pour rendre compte de la durabilité du développement sur les plans national et mondial;

7. *Invitons par ailleurs* la CEE à renforcer encore sa coopération avec l'UNESCO, institution chef de file du Programme d'action global et partenaire essentiel au sein du Réseau de partenaires pour la mise en œuvre du Programme, afin d'exploiter toutes les synergies possibles;

8. *Demandons* à la CEE de continuer à offrir les services d'appui de son secrétariat afin de faire progresser encore l'éducation au développement durable dans la région, notamment en renforçant la collaboration avec les réseaux¹ mentionnés dans la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable;

9. *Décidons* de proroger le mandat du Comité directeur jusqu'à 2019 et de charger ce dernier de dresser, avec le concours du secrétariat de la CEE, un plan de travail et un budget pour la mise en œuvre de la Stratégie sur une période de quatre ans au-delà de 2015. Ce plan de travail et ce budget seront notamment établis sur la base d'activités d'assistance ciblées, tenant compte des résultats du rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des besoins identifiés dans le cadre des activités nationales et sous-régionales de renforcement des capacités organisées en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans la région de la Méditerranée, ainsi que de ceux exprimés par les États membres;

10. *Invitons* les parties prenantes, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à continuer de contribuer au processus de mise en œuvre et à le soutenir;

11. *Exprimons de nouveau l'opinion* que des réunions ministérielles de haut niveau sur l'éducation au développement durable devraient à l'avenir être régulièrement organisées, de préférence et selon qu'il conviendra, dans le cadre des conférences « Un environnement pour l'Europe », offrant ainsi un cadre permettant d'accueillir un large éventail de parties prenantes.

¹ Le Réseau européen du Programme sur l'Homme et la biosphère, les sites pertinents du Réseau mondial de réserves de biosphère, les sites du Patrimoine mondial, les Chaires de l'UNESCO et le Réseau des écoles associées de l'UNESCO.